

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 20 AOÛT 2018, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Jocelyn Robert.

195-2018

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

196-2018

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 juillet 2018, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Désignation d'un répondant en matière d'accommodements pour motif religieux
8. Nomination d'un assistant-greffier
9. Avis de motion - Règlement pour la création d'une réserve financière pour la tenue des élections
10. Adoption des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
11. Renouvellement de l'entente de gestion du programme de supplément au loyer 2018-2023
12. Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original (471-2014)
13. Réalisation complète de l'objet à coût moindre (524-2017)
14. Programme d'aide à la voirie locale - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
15. Offre de services - Réfection du pont de la Petite-Chute
16. Adhésion au service en ligne PerLE du gouvernement du Québec
17. Appui concernant la loi sur les milieux humides
18. Engagements inhérents au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour années 2014-2018
19. Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 537-2018 décrétant un emprunt de 80 000 \$ afin de financer la subvention du MAMOT pour les travaux de renouvellement de conduites d'égout sur la rue Picard accordée dans le cadre du programme TECQ
20. Correspondance
21. Rapport des élus
22. Questions du public
23. Varia
 - a) Motion de félicitation - Tournoi de balle donnée
 - b) Classique de Volleyball
24. Prochaine assemblée publique le 17 septembre 2018
25. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

197-2018

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

198-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 juillet 2018, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 juillet 2018, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

199-2018

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

200-2018

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Projet Racines et Espérance (migrants) Dîner de départ	100 \$
Comité des jardiniers Fête des récoltes (prêt et montage du chapiteau)	valeur de 500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: CALACS Entre Elles et Village de Petit-Saguenay.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

201-2018

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN
MATIÈRE D'ACCOMMODEMENTS POUR MOTIF
RELIGIEUX :

CONSIDÉRANT la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement, qui aura pour fonctions de les guider ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin désigne madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, comme répondante en matière d'accommodement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

202-2018

NOMINATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal nomme madame Vicky Fortin, adjointe à la direction, à titre d'assistante-greffière en cas d'absence de la greffière ou de vacances à ce poste, en conformité avec l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

203-2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR LA
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR
LA TENUE DES ÉLECTIONS :

Madame la conseillère Annie Vaillancourt, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement pour la création d'une réserve financière pour la tenue des élections.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

204-2018

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 163 297 \$ et des dépenses à 353 318 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 190 021 \$;
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 19 002 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

205-2018

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE
GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT
AU LOYER 2018-2023 :

CONSIDÉRANT que l'entente de supplément au loyer intervenue entre la Ville de Normandin, l'Office municipal d'habitation et la Société d'habitation du Québec est échue depuis le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente concernant 39 unités de logement sises sur le territoire de Normandin et qui permet à des personnes, dont les revenus sont limités, d'habiter des logements convenables;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin confirme à la Société d'habitation du Québec son acceptation pour le renouvellement de l'entente de supplément au loyer, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023, pour sa contribution financière tel que décrit dans les annexes de ladite entente et concernant 39 unités de logement:

Numéro de l'entente: 4329
Programme: Accès-Logis, volet 2
Année et nombre d'unités: 2005, pour 15 unités
2010, pour 24 unités

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

206-2018

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET SELON
LES COÛTS INDIQUÉS DANS LE RÈGLEMENT ET
APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE
FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON
PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL (471-2014) :

ATTENDU que la Ville de Normandin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 471-2014 qui était pour l'exécution des travaux de modernisation et de réhabilitation du réseau d'eaux usées au site touristique de la Chute à l'Ours, selon les coûts prévus initialement soit 1 845 000 \$;

ATTENDU qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 1 561 790 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU que pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de Normandin a appropriée la subvention versée par le programme de la TECQ au montant de 283 210 \$;

ATTENDU qu'il existe un solde de 283 210 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 471-2014 pour préciser le financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le montant de l'emprunt du règlement numéro 471-2014 soit réduit de 1 845 000 \$ à 1 561 790 \$;
- b) Que la Ville de Normandin approprie à même la subvention versée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) une somme de 283 210 \$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 471-2014;
- c) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

207-2018

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT
MOINDRE (524-2017) :

ATTENDU que la Ville de Normandin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 524-2017 pour le remplacement de lampadaires et des travaux d'infrastructure et de voirie (rues Julien et Hélène) à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 596 500 \$;

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 68 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 524-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 524-2017 soit réduit de 665 000 \$ à 596 500 \$;
- b) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

208-2018

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) :

ATTENDU que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la Ville de Normandin désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU que la Ville de Normandin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Normandin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le conseil municipal de la ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 187-2018 adoptée le 16 juillet 2018 dans laquelle le choix de la source de calcul de l'aide financière était selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

209-2018

OFFRE DE SERVICES - RÉFECTION DU PONT DE
LA PETITE-CHUTE :

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme MSH de Dolbeau-Mistassini pour les plans et devis pour la réfection des éléments de surface du pont de la Petite-Chute (P-09591);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) Que le contrat pour les plans et devis pour la réfection des éléments de surface du pont de la Petite-Chute, soit accordé à la firme MSH au prix de 20 259 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant dans l'offre de services numéro P-09591.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

210-2018

ADHÉSION AU SERVICE EN LIGNE PERLE DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que le PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Normandin souhaite participer au service PerLE

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal autorise monsieur Mario Fortin, maire et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

211-2018

APPUI CONCERNANT LA LOI SUR LES MILIEUX
HUMIDES :

CONSIDÉRANT que la nouvelle loi sur les milieux humides aura un impact important sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que d'ici 2030 à 2050, il est prévu qu'avec l'augmentation de la population, il y aura un manque flagrant de nourriture;

CONSIDÉRANT que les villes, les routes, les milieux urbains soustraient chaque année, des milliers d'hectares aux territoires agricoles pour la construction et autres;

CONSIDÉRANT que moins de 2 % de la superficie du Québec est en agriculture;

CONSIDÉRANT que la seule façon pour l'agriculture de garder la superficie minimale pour nourrir l'ensemble de la planète est d'agrandir l'espace cultivable dans des terres un peu plus humides, mais à fort potentiel agricole;

CONSIDÉRANT que ces terres ont été achetées par les agriculteurs à fort prix pour pouvoir les développer ultérieurement quand ceux-ci auront les moyens pour le faire;

CONSIDÉRANT qu'il est très important que cet exercice soit fait de façon éclairée et bien raisonné vu l'importance que ces terres représentent pour le futur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin demande à la MRC Maria-Chapdelaine de prolonger les délais imposés aux municipalités pour faire une étude approfondie du milieu étant donné qu'ils ont été instruits du sujet seulement à la fin du mois de juillet et en plus des vacances estivales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

212-2018

ENGAGEMENTS INHÉRENTS AU PROGRAMME
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR
ANNÉES 2014-2018 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- b) Que la Ville de Normandin atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- c) Que la Ville de Normandin s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- d) Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par ledit Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- e) Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- f) Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

213-2018

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 537-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
DE 80 000 \$ AFIN DE FINANCER LA
SUBVENTION DU MAMOT POUR LES
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE
CONDUITES D'ÉGOUT SUR LA RUE PICARD
ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
TECQ :

Monsieur le conseiller Robin Gauthier, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera déposé à une assemblée subséquente un règlement décrétant un emprunt de 80 000 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour les travaux de renouvellement de conduites d'égout sur la rue Picard accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

214-2018

CORRESPONDANCE :

Touriste Saguenay-Lac-Saint-Jean; OBJET: Refus de notre demande d'aide financière pour l'achat de 3 unités de type Cool Box pour la Chute à l'Ours.

Ministre déléguée aux Transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière maximale de 18 400 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière maximale de 2 283 \$ pour l'acquisition d'un afficheur de vitesse dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

215-2018

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

216-2018

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

217-2018

VARIA :

- a) Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises aux organisateurs du Tournoi de balle donnée pour le succès et la belle organisation de l'édition 2018.
 - b) Monsieur le conseiller François Potvin propose que des félicitations soient transmises au comité organisateur de la 17^e édition de la Classique de Volleyball Janie Larouche pour leur excellent travail.
-

218-2018

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17
SEPTEMBRE 2018 :

219-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 40.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière